



PROFESSIONNELS - TECHNICIENS - MAITRISES - CADRES D'AIR FRANCE



Roissy le 5 octobre 2009

Les propositions CFE-CGC Air France pour la réussite du PDV

Notre première revendication, le **rachat des trimestres**, acceptée et validée par la Direction et notre proposition d'ajouter **une bonification de 6 mois (G2) supplémentaires aux indemnités de départ** à la retraite devraient rendre ce PDV plus attractif pour les personnels âgés de 60 ans et plus en 2010, d'autant qu'ils auront tout intérêt à sécuriser leur retraite avant les modifications AGFF au 31 décembre 2010.

➤ **RETRAITE : INDEMNITES DE DEPART + 6 MOIS** : Proposition 1^{er} avenant à l'ATGPE.

Notre pronostic pour les salariés nés après 1950 :

Si les propositions demeurent en l'état, le PDV sera un échec quantitatif. L'objectif de 1700 départs ne sera pas atteint. Nous sommes tous les jours, témoins de la grande déception des 57, 58 ans qui souhaiteraient partir dans de bonnes conditions mais ne trouvent pas leur compte dans les propositions actuelles. La tiédeur et le manque d'originalité de ce plan préparent une population de frustrés dans cette tranche d'âge alors que des solutions raisonnables existent.

Pour que le résultat approche au plus près l'objectif de 1700 départs, la CFE-CGC a soumis, lors d'une concertation bilatérale, des propositions argumentées à la réflexion des négociateurs de la Direction.

1. **Un plan d'accès au temps partiel fin de carrière**, au périmètre élargi, (ex : 80% payés 85% dès 50 ans et/ou 60% payés 70% dès 55 ans) qui cumule les paramètres ATGPE avec le maintien à 100% des cotisations retraite payées par AF. Pour rappel, c'était déjà une de nos revendications pendant la négociation ATGPE. **Les résultats cumulés seraient comptabilisés en équivalents plein temps dans le plan.**

➤ **TEMPS PARTIEL FIN DE CARRIERE + COTISATIONS RETRAITES PAYEES PAR LA CIE** : Proposition 2^{eme} avenant à l'ATGPE

2. **Aide sous forme de prime égale au salaire (G2) et versée pendant 18 mois + 50 000 € pour création ou reprise d'entreprise** dans l'Union Européenne dans la mesure où le salarié renonce définitivement à tout droit de retour chez Air France.

➤ **AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE : 18MOIS + 50 000€** : Proposition 3^{eme} avenant à l'ATGPE.

3. **Abondement uniforme de 24 000 € payés sur 24 mois pour toute mobilité géographique imposée + quota de 50 S1 (ou N1 ayant droit) à utiliser sur une durée de 2 ans.** C'était également une de nos demandes pendant la négociation ATGPE. **Ces mutations contraintes de redéploiement seraient comptabilisées dans les décomptes du plan.** Cette mesure serait hautement symbolique.

➤ **MOBILITE GEOGRAPHIQUE IMPOSEE : 24 000€ + FACILITES DE TRANSPORT SUR 2 ANS** : Proposition 4^{eme} avenant à l'ATGPE.

Si ces 4 avenants à l'ATGPE proposés par la CFE-CGC sont validés par la CIE, le PDV aura de réelles chances d'obtenir le succès escompté.

A ces revendications urgentes sur les conditions d'exécution du plan de départs volontaires, la CFE-CGC tient à associer, dès aujourd'hui, d'autres requêtes qui complèteraient la liste des avenants à l'ATGPE souhaités par notre organisation.

- **Ouverture en 2010 à la négociation d'un volet 2 du plan pour 2011 et le premier semestre 2012** concernant les départs en retraite en prenant en compte les résultats du PDV 2010, la conjoncture économique mondiale et la situation d'Air France et en intégrant à cette réflexion les futures dispositions législatives sur les retraites et la négociation AGFF.

- **Etude de faisabilité d'attribution de points de retraite complémentaire** pour les volontaires à des départs anticipés définitifs sans qu'ils puissent être pénalisés à l'instant de la liquidation de leurs droits à retraite.

- **Mise en œuvre d'un programme diplômant inédit et ambitieux de formations longues et qualifiantes** permettant à des personnels sélectionnés d'accéder, dans l'entreprise, à des fonctions de Techniciens Hautement Qualifiés ou d'encadrement. (ingénieurs, pilotes, mécaniciens,...)

La Direction Générale a en main tous les atouts pour rétablir le pacte social d'Air France sérieusement mis à mal aujourd'hui.

Pour la CFE-CGC d'Air France
Ronald NOIROT



CONDITIONS ACTUELLES

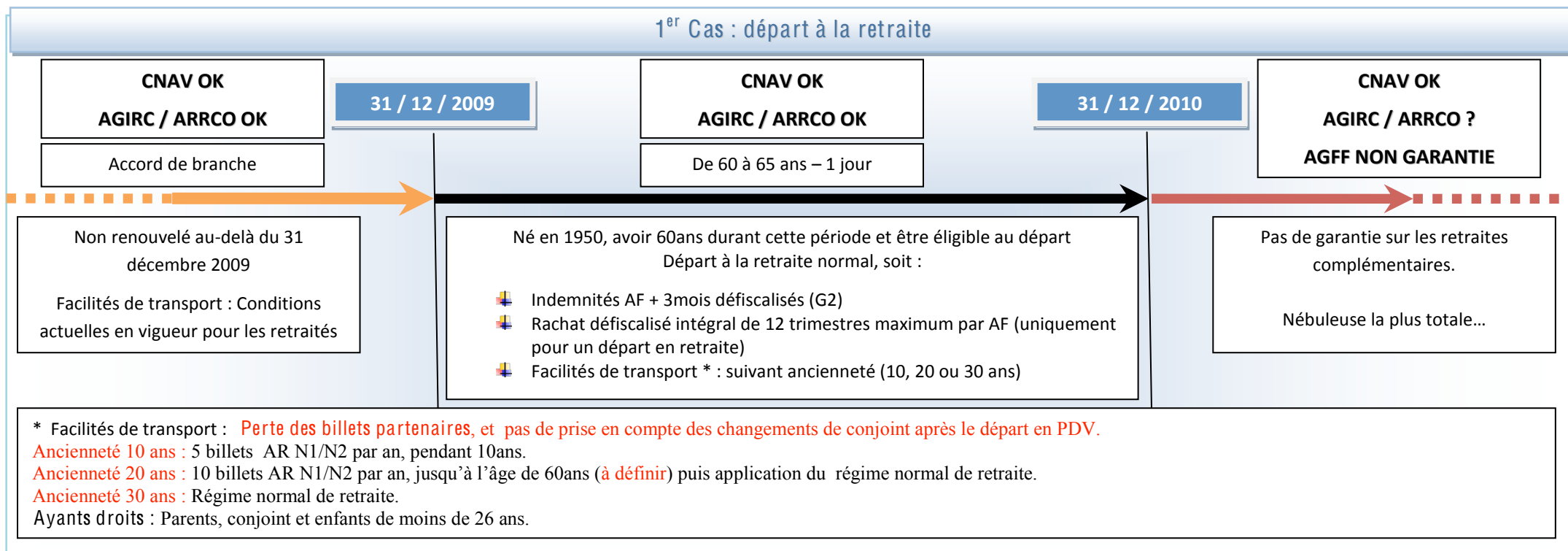
Le PDV concerne les salariés éligibles, présents, payés durant le plan et par catégorie professionnelle.

1700 salariés (PS), les mécaniciens ne sont pas concernés.

Pour les secteurs non touchés par les suppressions de postes, la Direction proposera la mobilité inter-métiers avec un niveau de recouvrement pertinent.

Consultation au CCE le 21/10

1^{er} Cas : départ à la retraite



2^{ème} Cas : les moins de 60 ans

